

DIVISION de l'ESCOMPTE  
& des RENSEIGNEMENTS

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

RAPPORT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

DU 28 JUILLET 1868.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1867-1868

## COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

### DIRECTION.

MM. Hipp. BIESTA, } Directeurs.  
A. PINARD, }

Victor BORIE, Secrétaire général.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. BOISSAYE, négociant.  
BRASSAC, ancien négociant.  
CALLOU (G.), ancien juge au Tribunal de Commerce.  
COHIN aîné, négociant.  
DENIÈRE, membre de la Commission municipale et départementale, président de la Chambre de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce.  
DUBOCHET (Vincent), négociant, président du Conseil d'Administration de la Compagnie parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le gaz.  
GILLET fils aîné, banquier.  
LAVEISSIÈRE (J.-F.), négociant, de la maison J.-J. Laveissière et fils.

MM. LEGENDRE, négociant, membre de la Commission municipale et départementale.  
LE VILLAIN (E.), négociant, de la maison Le Villain frères.  
NIEL (Prosper), négociant.  
OGERAU (Frédéric), négociant, membre du Conseil général des Manufactures.  
PAYEN, négociant en soieries, membre de la Chambre de Commerce.  
POIRIER, négociant, ancien membre de la Chambre de Commerce.  
THOMAS, négociant.

### CENSEURS.

MM. Berthier, ancien président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce.  
Forget, ancien juge au Tribunal de Commerce.  
Lucy-Sédillot, ancien président du Tribunal de Commerce, ancien membre de la Chambre de Commerce.

### CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet, cuirs.	MM. Grundeler, porcelaines.
Allez, quincaillerie.	Guerry fils, cuirs.
Badouilleau Le Villain, commissionnaire en march.	Guybert, mérinos.
Barbier fils, bois de construction.	Hachette (G.), librairie.
Bartet, draps.	Lantini, tissus de laine.
Baudelot, tuiles.	Lebel, bois de charpente.
Beaudouin, entrepreneur de menuiserie.	Lecocq, rouennerie.
Berson, laines.	Leduc, chapeaux de paille.
Blanchet, bonneterie.	Lemoine, cuirs.
Bonnevie, laines filées et tissées.	Marchand, fers.
Boutet, vins.	Margueritte-Lucy, mousselines.
Chaisemartin, nouveautés.	Masson (Victor), librairie.
Chartier (Louis), nouveautés.	Messener fils, papiers peints.
Claudon (G.), eaux-de-vie.	Moinery, épicerie.
De Clermont (Othon), chapellerie.	Muron, soieries.
Delaleu (C.), de Bercy, vins.	Ormancey, banquier.
Devès, draps.	Picard, bois à brûler.
Didot (Hyacinthe), imprimerie.	Planche, châles.
Dietz-Monnin, quincaillerie.	Prevost, raffineur.
Drouin, produits chimiques.	Ravaut, bois de charpente.
Ducel (J.-J.), fers et fontes.	Riverin, épicerie.
Dufay, papiers.	Rougelot, bois à brûler.
Evette fils, charbons.	Roulhae, papiers.
Galichon, vins.	Rouvenat, joaillerie.
Garnier (Ernest), métaux.	Salmon, fers.
Gautier (L.), taillanderie.	Savard, bijouterie.
Gingembre, agrafes.	Teissonnière, vins.
Girardeau (Etienne), tissus imprimés.	Viguès, bois des îles.
Gouin, machines.	Weil (Louis), boutons.

### CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. Dufaure, avocat.	MM. Lenoir, avoué de 1 <sup>re</sup> instance.
Busson-Billault, avocat.	Schayé fils, agréé.
Cottin, notaire.	Brossier, huissier.
Déroulède, avoué à la Cour d'appel.	

### MEMBRES HONORAIRES DU CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Aschermann, — Blanchet, — Boch, — Cavaré, — Cerceuil, — Cléry, — Grenard, — Jeanti, — Jardin, — Lacasse, — Lambert, — Lansigne, — Leduc (E.), — Louvrier, — Mandrou, — Oudin, — Pellou, — Plançon, — Pouet, — Sangnier, — Tavernier, — Tétu.

## COMPTE RENDU

### DES OPÉRATIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

EXERCICE 1867-1868.

### Nominations.

MESSEURS,

Nous devons, selon notre usage, vous signaler, dès le début de ce Rapport, les élections auxquelles vous aurez à procéder à la fin de la séance.

Trois administrateurs, MM. Legendre, Payen et Thomas, et un censeur, M. Lucy-Sédillot, ont accompli le temps réglementaire de leurs fonctions.

Vous aurez, soit à renouveler leurs pouvoirs, soit à les remplacer. A ce sujet, nous croyons convenable de vous rappeler que, aux termes de l'article 19 de nos Statuts, les administrateurs et censeurs sortant de fonctions sont rééligibles.

### Convocation de l'Assemblée générale.

Nous devons aussi, avant de vous soumettre les résultats de l'exercice qui vient de finir, vous faire connaître les motifs qui nous ont déterminés à de-

vancer, cette année, l'époque ordinaire de la convocation de votre Assemblée annuelle.

Vous savez que, aux termes de l'article 36 des Statuts, les délibérations de l'Assemblée générale ne sont valables, dans une première réunion, qu'autant que cent actionnaires, au moins, non compris les membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, y ont participé, et que l'Assemblée réunit un sixième au moins du fonds social.

Aujourd'hui que, par suite du doublement de notre capital, le nombre de nos actions a été porté de 80,000 à 160,000, le chiffre d'actions nécessaire pour la validité de nos Assemblées est de 26,666.

Vous avez déjà compris, Messieurs, que si nous avions continué, comme par le passé, à vous réunir vers la fin du mois de juillet, et que l'insuffisance du nombre des actions déposées n'eût pas permis à l'Assemblée de se constituer régulièrement, nous eussions dû convoquer une nouvelle Assemblée dans les délais statutaires, et ajourner, jusqu'à sa décision, la distribution du dividende payable le 1<sup>er</sup> août.

Pour éviter cet ajournement, dont la durée aurait été d'environ un mois, et qui était de nature à porter préjudice à de nombreux intérêts, nous avons décidé que nos inventaires semestriels, qui avaient lieu précédemment le 30 juin et le 31 décembre, seraient désormais arrêtés au 15 juin et au 15 décembre.

Au moyen de cette mesure, qui nous a permis de préparer quinze jours plus tôt les éléments de notre compte rendu, nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour le 4 de ce mois, et cette réunion n'ayant pu avoir lieu, selon nos prévisions, par suite de l'insuffisance du nombre des actions déposées, il nous a été possible de convoquer pour aujourd'hui,

28 juillet, une nouvelle Assemblée, qui, suivant les prescriptions de l'article 37 des Statuts, peut valablement statuer sur les questions portées à l'ordre du jour de la première convocation, quel que soit le nombre des membres présents et celui des actions représentées.

### Opérations.

L'ensemble de nos opérations pendant la période écoulée du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 15 juin 1868 s'est élevé à . . . . . 2,279,561,150 fr. 88 c. qui se sont ainsi répartis :

Escompte des effets de commerce sur Paris et les départements . . . . .	883,876,936	57
Escompte des effets sur l'étranger . . . . .	296,516,348	58
Escompte des warrants . . . . .	9,086,210	»
<hr/>		
Total de nos escomptes réunis, y compris 220,053,329 fr. 13 c., montant des remises faites par les agences au Comptoir . . . . .	1,189,479,495	fr. 15 c.
Effets remis à l'encaissement sur Paris, les départements et l'étranger . . . . .	97,897,553	fr. 59 c.
Avances sur fonds publics . . . . .	19,638,201	25
Acceptations et crédits sur nantissements . . . . .	38,040,032	42
Souscriptions, ventes et achats de fonds publics pour compte de tiers . . . . .	120,290,887	35
Transactions sur place et tirages des agences à l'étranger . . . . .	774,593,893	90
Opérations des agences établies en France . . . . .	39,621,087	22
<hr/>		
Total égal . . . . .	2,279,561,150	fr. 88 c.

La comparaison de ces chiffres avec ceux du dernier exercice, qui comprenait une année entière, fait ressortir les résultats suivants, savoir :

Augmentation sur les escomptes réunis.....	187,910,105 fr.	31 c.
— sur les opérations locales et les tirages des agences.....	163,280,144	51
Augmentation sur les souscriptions, ventes et achats de fonds publics pour compte de tiers...	17,632,527	32
Augmentation sur les acceptations et crédits sur nantissements.....	24,291,982	50

Ensemble..... 393,114,759 fr. 64 c.

Diminution sur les encaissements. 5,924,047 fr. 32 c.

Diminution sur les avances sur fonds publics.... 8,602,087 65

Ensemble... 14,526,134 fr. 97 c. A déduire 14,526,134 97 c.

En définitive, bien que l'exercice compte quinze jours de moins que le précédent, la différence en sa faveur est de... 378,588,624 fr. 67 c.

### Caisse.

Le mouvement de la Caisse, étroitement lié à celui de nos affaires, présente également des chiffres plus élevés que ceux de l'année dernière; il a été, pour l'exercice de onze mois et demi :

Au débit de..... 1,491,885,976 fr. 54 c.

Au crédit de..... 1,487,437,801 93

Ensemble..... 2,979,323,778 fr. 47 c.

Il n'avait été en 1866-1867 que de..... 2,252,760,695 67

L'augmentation est de..... 726,563,082 fr. 80 c.

La moyenne des paiements par mois qui était descendue, l'année dernière, à 97,764,555 francs, s'est élevée à 129,342,417 fr. 54 c.

### Portefeuille.

Les valeurs formant le solde de notre portefeuille au 30 juin 1867 se composaient de :

63,314 effets montant à 88,268,137 fr. 17 c.

Il est entré du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 15 juin 1868, date de la clôture de l'exercice..... 1,438,824 — 1,287,377,048 74

Ensemble..... 1,502,138 — 1,375,645,185 fr. 91 c.

Il est sorti pendant la même période... 1,437,224 — 1,262,910,314 35

Le solde de notre portefeuille, au 15 juin dernier, était donc de..... 64,914 — 112,734,871 fr. 56 c.

Parmi les valeurs entrées dans le portefeuille figurent :

Les valeurs sur Paris pour 429,545 effets et 565,006,267 fr. 79 c.,

Celles sur les départements pour 1,037,526 effets et 492,797,910 fr. 61 c.,

Et celles sur l'étranger pour 35,067 effets et 317,841,007 fr. 51 c.

Si nous rapprochons ces chiffres de ceux de l'année dernière, nous voyons que l'augmentation pour les valeurs sur Paris est de 27,254 effets et de 151,228,017 fr. 05 c.; pour les valeurs sur l'étranger de 4,327 effets et de 56,987,886 fr. 07 c., et que si les valeurs sur les départements présentent une différence en moins de 100,979 effets, elles ont augmenté, en somme, de 6,127,267 fr. 03 c.

En résumé, à l'inverse du mouvement qui s'était produit pendant l'exercice antérieur, le nombre des effets a diminué de 69,398, tandis que leur importance s'est accrue de 214,343,170 fr. 45 c.

Ce résultat est d'autant plus à remarquer que, ainsi que nous vous l'avons déjà dit, la durée de l'exercice a été de onze mois et demi seulement pour nos affaires métropolitaines.

*Comptes d'Espèces.*

Le solde de nos comptes courants d'espèces était au 30 juin 1867, de..... 60,680,214 fr. 89 c.

Nous avons reçu du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 15 juin dernier..... 281,623,889 71

Le montant de ces comptes s'est ainsi trouvé porté à..... 342,304,104 fr. 60 c.

*Report*..... 342,304,104 fr. 60 c.

Sur lesquels nous avons remboursé pendant l'exercice..... 273,257,982 48

Solde au 15 juin dernier..... 69,046,122 fr. 12 c.

A raison de l'abaissement général du prix de l'argent, nous avons dû réduire, cette année, le taux d'intérêt que nous bonifions à nos déposants de 2 0/0 à 1 1/2 0/0.

*Contentieux.*

Les effets tombés en souffrance du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1867 se sont élevés à..... 98,970 fr. 90 c.

Sur lesquels nous avons recouvré pendant le semestre..... 27,657 15

Solde au 31 décembre dernier..... 71,313 fr. 75 c.

Nous avons imputé sur cette somme le produit des recettes effectuées pendant le semestre sur notre contentieux ancien, soit..... 65,623 15

Et nous avons soldé par le débit de notre compte de profits et pertes le reliquat de..... 5,690 fr. 60 c.

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868, l'importance des effets entrés au contentieux a été de.....	382,511 fr. 12 c.
Sur lesquels il nous a été remboursé.....	47,162 72
Solde au 15 juin dernier.....	335,348 fr. 40 c.

Nous avons déduit de cette somme le montant des rentrées que nous avons opérées, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868, tant sur le contentieux ancien que sur diverses de nos créances dans l'affaire du Sous-Comptoir des denrées coloniales.....

	87,559 34
--	-----------

Et nous avons éteint, en le passant par profits et pertes, le 15 juin dernier, le reliquat de..... 247,789 fr. 06 c.

Ainsi que nous venons de vous le faire remarquer, Messieurs, nous avons fait figurer au crédit du compte Contentieux des rentrées provenant de la liquidation du Sous-Comptoir des denrées coloniales.

Ces rentrées se sont élevées, pendant le dernier semestre, à fr. 61,704 30; nous aurons encore à recevoir, sur le surplus de nos créances, environ fr. 20,000 qui viendront profiter au prochain exercice.

Ainsi sera terminée cette malheureuse affaire, qui dure depuis plus de dix ans, et qui aura absorbé la presque totalité de la réserve spéciale que nous avions constituée, pour faire face aux pertes que l'insolvabilité de nos débiteurs pouvait laisser à notre charge.

*Agences.*

Avant de mettre sous vos yeux le mouvement détaillé des affaires de nos Agences pendant l'exercice, il nous paraît opportun de vous donner de nouvelles explications sur la nature de leurs opérations, sur leur utilité au point de vue du commerce général, ainsi que sur le degré de sécurité qu'elles présentent et les avantages que nous pouvons en retirer. En effet, toutes les questions concernant l'organisation de nos Agences à l'étranger se rattachent par des liens tellement étroits à la prospérité et au crédit du Comptoir lui-même, qu'il est de notre devoir, comme de notre intérêt, de signaler de plus en plus à l'attention du public les conditions dans lesquelles fonctionnent ces établissements, le but qu'ils poursuivent, les résultats qu'ils ont déjà obtenus, et ceux que nous devons légitimement en attendre dans l'avenir.

Les opérations de nos Agences se divisent, ainsi que vous le savez, en trois catégories distinctes — Les transactions sur place — Les tirages — Les remises.

*Les transactions sur place* comprennent :

1° Les avances sur matières premières, marchandises d'importation, fonds du gouvernement indien, dépôt de piastres et lingots d'or et d'argent ;

2° Les achats de traites documentaires auxquelles donnent lieu les échanges de produits entre l'Inde, la Chine, la Cochinchine, la Réunion, Maurice, l'Amérique et l'Australie ;

3° La vente, contre espèces, de nos traites sur ces différents pays, que le

commerce nous demande soit en vue d'opérations de change, soit pour le paiement de marchandises importées.

*Les tirages* consistent dans la vente, contre espèces, des traites que nos Agences émettent sur la France et l'étranger, et qui servent au paiement des produits manufacturés expédiés d'Europe dans l'Indo-Chine.

*Les remises* se composent des traites sur la France, l'Angleterre et les principales villes commerciales de l'Europe fournies en remboursement des marchandises et matières premières, expédiées de l'Indo-Chine en Europe, telles que thés, riz, soies, cotons, jutes, vachettes, indigos, sésames, etc.

Ces traites portent toujours deux signatures. Elles sont, en outre, généralement accompagnées de documents d'expédition (connaissements, factures acquittées, polices d'assurances), ou sont tirées en vertu de crédits confirmés, et garanties, dans ce cas, par des maisons ou des établissements de crédit européens de premier ordre.

Telles sont, Messieurs, les opérations de nos Agences à l'étranger; elles sont entourées de toutes les garanties exigées par nos Statuts, et se prêtent par la variété de leurs combinaisons à toutes les convenances et à tous les besoins du commerce international.

X Pour apprécier maintenant leur utilité au point de vue du commerce français, il suffit de rappeler la pensée qui a présidé en 1860 et 1861 à la création de nos premières Agences.

Le traité entre la France et l'Angleterre venait d'être conclu.

X Pour combattre à armes égales dans la lutte qui allait s'engager entre les deux pays, il était de nécessité absolue que notre commerce s'approvisionnât directement, et aux meilleures conditions possibles, sur

les marchés producteurs de toutes les matières premières indispensables à notre industrie.

Il y avait donc un intérêt de premier ordre à organiser auprès de ces marchés, et plus particulièrement dans les ports de l'extrême Orient, si riche en productions de toute nature, des établissements financiers, exclusivement dévoués aux intérêts français, pouvant ouvrir à nos nationaux les crédits nécessaires pour le paiement de leurs achats, et rendre en même temps plus facile l'introduction dans ces grands centres de consommation des produits de notre propre industrie.

C'est dans ce double but que nos Agences de l'Indo-Chine ont été instituées.

Sans doute, à elles seules, elles n'ont pas suffi à mettre le commerce français sur le pied d'une entière égalité avec le commerce anglais; mais elles ont ouvert la voie et contribué à étendre, dans des proportions déjà importantes, le mouvement de l'intercourse de la France avec les principaux ports de l'Inde et de la Chine.

Depuis leur organisation, l'installation d'un service français de paquebots à vapeur et l'établissement d'une ligne télégraphique entre l'Europe et l'Inde sont venus compléter l'œuvre dont elles avaient pris l'initiative; déjà les habitudes se transforment, nos négociants commencent à entretenir avec ces pays lointains des relations suivies, dont l'importance augmente chaque jour, et le moment n'est pas éloigné où nos grandes villes industrielles et maritimes, Lyon, Bordeaux, le Havre, Marseille, Nantes, Lille, Roubaix, Mulhouse, Rouen, etc., assurées de trouver auprès de nos établissements l'appui financier qui leur est nécessaire pour la réalisation de leurs opérations d'outre-mer, se décideront à créer autour de nous des Agences commerciales qui, unissant leurs efforts aux nôtres, viendront porter direc-

tement la lutte sur ces marchés privilégiés de l'industrie anglaise, et prendre une part de plus en plus considérable dans le mouvement des échanges internationaux.

L'entreprise que nous avons fondée et dont la partie la plus difficile et la plus importante peut être considérée comme achevée, est donc avant tout une œuvre nationale; elle est aussi, au point de vue de nos intérêts particuliers, une opération fructueuse et féconde où nous pouvons engager avec confiance nos capitaux.

A cet égard, l'expérience du passé est de nature à nous inspirer une véritable sécurité.

Nos premières Agences, créées en 1860 et en 1861, comptent déjà huit années d'existence; sur ces huit années, deux ont été consacrées à l'organisation de ces établissements, et trois ont été marquées par deux crises commerciales et financières, les plus terribles que l'Inde ait jamais eu à subir.

Pendant le cours de ces deux crises, dont la guerre de la sécession aux États-Unis d'Amérique a été l'incontestable cause, on a vu le principal produit de l'Inde, le coton, s'élever sur les marchés d'Europe, du prix de 120 francs les 100 kilogrammes, à celui de 530 francs, puis retomber de 530 francs à 140 francs à la fin de 1867; tandis que le coton des États-Unis s'élevait de 170 francs à 740 francs, pour retomber à 180 francs au 31 décembre dernier. Sous le coup de ces violentes variations, sans précédents dans l'histoire du monde commercial, et qui ne sont évidemment pas de nature à se renouveler, d'innombrables sinistres commerciaux ont éclaté sur tous les points du territoire indien; des maisons séculaires dont le crédit paraissait hors d'atteinte, de puissants établissements, qui disposaient de capitaux énormes, ont été emportés dans la tourmente.

Eh bien, malgré toutes ces ruines qui venaient nous surprendre au début de notre installation, malgré la perte considérable qui nous a frappés nous-mêmes dans le désastre général, voici quels ont été, pendant cette période de huit années, les résultats de la gestion des établissements que nous venions de fonder.

	INTÉRÊTS.	BÉNÉFICES.	TOTAUX.
Exercice 1860-61. . . . .	195,396 »	»	195,396 »
— 1861-62. . . . .	414,980 90	74,535 20	489,486 10
— 1862-63. . . . .	1,049,035 73	177,034 81	1,226,090 54
— 1863-64. . . . .	1,846,640 62	1,145,223 87	2,991,864 49
— 1864-65. . . . .	1,839,477 05	»	1,839,477 05
— 1865-66. . . . .	1,563,009 10	»	1,563,009 10
— 1866-67. . . . .	1,558,380 04	2,270,000 »	3,828,380 04
— 1867-68. . . . .	1,414,739 96	2,830,000 »	4,244,739 96
ENSEMBLE. . . . Fr.	9,881,649 40	6,496,793 88	16,378,443 28

Le produit net des opérations de nos Agences a donc été, pendant ces huit années, de 9,881,649 fr. 40 c. pour intérêts, et de 6,496,793 fr. 88 c. pour bénéfices; soit ensemble 16,378,443 fr. 28 c., qui ont été successivement versés au crédit de notre compte de profits et pertes.

Indépendamment de cette somme, leurs créances contentieuses, dont la presque totalité provenait des crises de 1863 à 1866, ont été amorties pour une somme de 6,126,756 fr. 20 c., et il reste au crédit de leur compte spécial, dont nous vous entretiendrons tout à l'heure, un solde de 1,622,901 fr. 10 c.; de sorte que le montant total des produits de nos Agences s'est réellement élevé, pendant les huit premières années de leur existence, à 24,128,100 fr. 58 c.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaire et vous donnent, dès à pré-

sent, la mesure des bénéfices que nous sommes en droit d'attendre de l'avenir.

Après cet examen du passé, il nous reste, Messieurs, à vous soumettre en détail le mouvement des opérations de nos agences et les résultats qu'elles ont obtenus pendant l'exercice dont nous avons à vous rendre compte.

Le chiffre pour lequel elles ont participé, cette année, dans l'ensemble de nos affaires, s'élève à 994,647, 223 fr. 03 c., qui se décomposent ainsi :

Transactions sur place.....	630,540,610 fr. 50 c.
Tirages sur France et sur l'étranger.....	144,053,283 40
Remises faites au Comptoir et figurant dans le chapitre de nos escomptes.....	220,053,329 13
Ensemble.....	994,647,223 fr. 03 c.

Les tableaux suivants font ressortir la part prise par chacun de nos établissements dans ces diverses opérations :

*Transactions sur place.*

Agences de Calcutta .....	133,569,065 fr. » c.
— Bombay .....	43,596,962 50
— Hong-Kong.....	141,163,014 »
— Shang-Haï .....	237,620,472 »
— La Réunion .....	29,310,447 »
— Londres .....	45,280,650 »
630,540,610 fr. 50 c.	

*Tirages.*

	Sur France.	Sur l'étranger.	Totaux.
Agences de Calcutta....	3,408,641 31	31,747,125	35,155,766 31
— Bombay....	968,405 52	36,716,750	37,685,155 52
— Hong-Kong.	1,526,031 24	10,192,975	11,719,006 24
— Shang-Haï..	4,962,370 40	46,006,475	50,968,845 40
— La Réunion.	6,880,080 86	»	6,880,080 86
— Londres....	1,644,429 07	»	1,644,429 07
	19,389,958 40	124,663,325	144,053,283 40

*Remises.*

	Sur France.	Sur l'étranger.	Totaux.
Agences de Calcutta....	22,816,176 89	44,880,550	67,696,726 89
— Bombay....	5,782,863 60	34,227,440	40,010,303 60
— Hong-Kong.	2,157,982 77	7,521,845	9,679,827 77
— Shang-Haï..	11,302,396 »	39,918,225	51,220,621 »
— La Réunion.	6,327,891 19	1,065,775	7,393,666 19
— Londres....	44,052,183 68	»	44,052,183 68
	92,439,494 13	127,613,835	220,053,329 13

L'année dernière, le chiffre des affaires réalisées par nos agences était de..... 797,336,772 22

L'augmentation est donc de..... 197,310,450 81  
dont 84,914,000 50 sur les transactions locales,

38,745,056 79 sur les tirages,  
et 73,651,393 52 sur les remises.

D'un autre côté, les bénéfices réalisés cette année par les Agences

sont entrés dans nos produits généraux pour une somme de 4,967,765 61, qui s'est répartie comme suit entre nos divers établissements :

Calcutta .....	537,994 25	
Bombay .....	436,281 90	
Hong-Kong .....	1,946,483 90	
Shang-Haï .....	1,539,434 36	
La Réunion .....	365,766 20	
Londres .....	141,805 »	
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>4,967,765 61</b>	<b>4,967,765 fr. 61 c.</b>

Nous avons dû, tout d'abord, prélever sur l'ensemble de ces bénéfices une somme de..... 908,230 63

pour amortir les nouvelles pertes que nos Agences nous ont paru devoir être appelées, à subir tant sur leur contentieux ancien que sur les créances tombées en souffrance pendant l'exercice. Ce prélèvement figure :  
dans le 1<sup>er</sup> semestre pour 583,240 80,  
dans le 2<sup>e</sup> semestre pour 324,989 83.

Nous avons ensuite transporté à l'avoir de notre compte de profits et pertes :

Au 31 décembre 1867.....	1,120,000 »	
Au 15 juin dernier.....	1,710,000 »	
	<u>3,738,230 63</u>	<u>3,738,230 fr. 63 c.</u>

Il est ainsi resté à l'actif de nos Agences un excédant de..... 1,229,534 fr. 98 c.  
auquel il convient d'ajouter la somme retenue, l'année dernière, sur leurs bénéfices, pour faire face aux pertes que la liquidation de leur contentieux pourrait laisser à leur charge..... 393,366 12

Le reliquat disponible est donc de.. 1,622,901 fr. 10 c.

que nous avons laissé au crédit du compte spécial de nos Agences pour parer aux mécomptes qui pourraient encore se produire sur les rentrées de leur ancien contentieux, et principalement pour assurer le rapatriement, au cours des inventaires, du capital qu'elles ont entre leurs mains, et dont l'importance, par suite du développement de leurs affaires, s'élève aujourd'hui à 60 millions de francs.

La situation de nos Agences est donc, à tous les points de vue, satisfaisante, en même temps que l'avenir se présente devant elles sous un aspect favorable.

En effet, les marchés de l'Indo-Chine, qui avaient été si profondément ébranlés pendant ces dernières années, sont rentrés aujourd'hui dans leur état normal. Les derniers vestiges des crises de 1863 à 1866 sont effacés, et tout nous fait espérer que nous allons entrer dans une période d'années prospères et de produits réguliers.

Pour satisfaire aux vœux qui nous étaient exprimés depuis longtemps par notre clientèle, nous avons, pendant le cours de l'exercice, sollicité et obtenu de M. le ministre des finances l'autorisation de créer une Agence à Lyon.

Cette Agence, que nous avons organisée et qui doit fonctionner dans les

mêmes conditions que le Comptoir lui-même, est spécialement destinée à mettre le commerce lyonnais en communication directe avec nos diverses agences de l'Inde, de la Chine et du Japon, et à lui faciliter ainsi le paiement des achats de soies et autres matières premières qu'il effectue dans ces contrées éloignées.

Le nouvel établissement, dont nous avons confié la direction à M. P. Germain, ancien associé d'une honorable maison de banque de Lyon, a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> de ce mois.

*Souscriptions, ventes et achats de fonds publics,  
pour compte de tiers.*

Ces opérations, dont l'importance avait été, l'année dernière, de..... 102,658,360 fr. 03 c.  
ont atteint cette année le chiffre de..... 120,290,887 fr. 35 c.  
par suite de la souscription que le Comptoir a été chargé d'ouvrir, au mois d'août dernier, pour l'émission de l'Emprunt russe.

La commission, qui nous a été attribuée dans cette opération, pour la part afférente au montant des souscriptions reçues dans nos bureaux, a été portée, dans le compte de profits et pertes du premier semestre, pour une somme de 450,535 fr. 16 c., et dans celui du second semestre pour 136,171 fr. 55 c.

*Comptes de Profits et Pertes.*

Les bénéfices résultant de nos opérations se sont élevés :

Pour le 1 <sup>er</sup> semestre du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1867, à.....	3,542,735 fr. 84 c.
Pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868...	3,933,117 14
Ensemble.....	7,475,852 fr. 98 c.

Dont il y a lieu de déduire :

Pour les frais généraux, les honoraires et les appointements.	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 déc. 1867..	715,454 fr. 82 c.
	Du 1 <sup>er</sup> janv. au 15 juin 1868...	633,526 20
Pour le rées-compte du portefeuille.	au 31 déc. 1867.	241,780 40
	au 15 juin 1868.	330,005 52

Total..... 1,940,766 fr. 94 c. ci. 1,940,766 fr. 94 c.

Produit net..... 5,535,086 fr. 04 c.

Applicables, savoir :

Au 1<sup>er</sup> semestre pour..... 2,585,500 fr. 62 c.

Et à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868 pour..... 2,949,585 42

Nous avons déjà réparti, au mois de février dernier, savoir :

Aux actions nouvelles, pour intérêts à raison de 5 0/0 l'an.	660,000 fr. »	
Aux actions anciennes pour intérêt statutaire de 2 0/0.....	800,000 »	
Pour supplément de dividende de 2 4/5.....	1,120,000 »	
Reliquat.....	5,600 62	
Total.....	2,585,600 fr. 62	2,585,600 fr. 62 c.

Reste à distribuer aujourd'hui :  
que nous vous proposons de répartir ainsi :

1° Pour l'intérêt de six mois, à raison de 5 0/0 l'an, dû aux actions nouvelles.....	865,277 fr. 20 c.	
2° Pour l'intérêt statutaire de 2 0/0 dû aux actions anciennes.	800,000 »	
Pour supplément de dividende de 3 1/5 à ces mêmes actions..	1,280,000 »	
Reliquat.....	4,308 22	
Total égal.....	2,949,585 fr. 42 c.	

*Dividende.*

Il vous a déjà été distribué, Messieurs, sur les bénéfices du premier semestre un dividende de 24 francs par chaque action ancienne :

Nous vous proposons aujourd'hui de vous attribuer, sur les produits nets réalisés du 1<sup>er</sup> janvier 1868 au 15 juin dernier, un nouveau dividende de 26 francs.

Le dividende, pour l'année, est donc de 50 francs, soit de 10 0/0 par action ancienne de 500 francs.

Si vous approuvez le projet de répartition que nous venons de vous proposer, les 26 francs formant le complément du dividende de l'exercice 1867-1868 et l'intérêt de 5 0/0 dû aux actions nouvelles, soit 11 fr. 33 c. par action, seront payés à la caisse du Comptoir, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Messieurs,

Dans le rapport que nous vous avons présenté le 31 juillet 1862 nous vous disions :

« Le prix de l'argent dans les pays où nos Agences sont appelées à  
« fonctionner étant généralement très-élevé, le produit de ces établissements  
« est destiné à compenser la diminution que l'abaissement du taux de  
« l'intérêt, en Europe, amènerait dans le résultat de nos affaires métropolitai-  
« nes et nous permet ainsi d'espérer que dans les exercices les moins favo-  
« risés, nous pourrions maintenir un niveau à peu près constant dans le  
« chiffre de nos bénéfices et de nos dividendes.

L'exercice dont nous venons de vous rendre compte, justifie pleinement cette prévision.

Non-seulement l'intérêt de l'argent est descendu et s'est constamment tenu, cette année, en Europe, au taux de 2 1/2 et 2 0/0, mais encore cet abaissement considérable s'est produit au milieu de la stagnation persistante des affaires.

Si, malgré l'état d'atonie qui a pesé sur les transactions, nous avons réussi, par notre active persévérance, à atteindre, pour nos opérations métropolitaines, un chiffre plus élevé que celui de l'exercice précédent, nous n'avons pu, de même que tous les établissements de crédit dont l'escompte est le principal produit, échapper aux effets de la réduction du prix de l'argent qui est resté inférieur de plus de 2 0/0 au taux normal de l'intérêt en France.

Or, cette différence de 2 0/0 appliquée à notre capital et à notre réserve d'ensemble 100 millions de francs, représente plus de 2 millions. Vous pouvez apprécier, par ce seul exemple, à quel point le compte de nos bénéfices a été affecté cette année par la diminution du taux de l'intérêt.

Nos Agences, heureusement, sont venues combler le déficit, et c'est grâce au contingent considérable qu'elles nous ont apporté, que nous avons pu atteindre, pour l'exercice 1867-1868, un dividende de 10 0/0 par action de 500 francs.

Nous vous ferons remarquer, en terminant, Messieurs, que les résultats obtenus cette année proviennent presque exclusivement de nos opérations d'escompte et de banque, tant en France que dans nos Agences à l'étranger.

Nous nous en félicitons d'autant plus, que c'est là le but principal de

notre institution, et celui vers lequel, sans nous départir des autres facultés inscrites dans nos Statuts, nous dirigeons incessamment nos efforts.

Nous ne saurions oublier, avant de clore ce Rapport, d'exprimer de nouveau à MM. les membres du Conseil d'escompte, le témoignage de notre vive gratitude pour le dévouement actif et éclairé qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

## RAPPORT

DE MESSIEURS LES CENSEURS

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

LE 28 JUILLET 1868,

Par M. FORGET, l'un d'eux.

MESSIEURS,

Le Conseil de censure vient à son tour vous faire son Rapport.

Nous ne pouvons qu'approuver la décision prise par le Conseil d'Administration d'arrêter les comptes aux 15 juin et 15 décembre au lieu des 30 juin et 31 décembre, comme il vous a été expliqué, de manière à permettre de convoquer plus tôt les actionnaires, afin que si une deuxième assemblée était nécessaire par le nombre insuffisant des actions représentées à la première, la deuxième puisse avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> août et maintenir cette époque ordinaire de paiement du dividende. C'est précisément ce qui a eu lieu. Le 13 juin, la liste des actionnaires ayant déposé leurs titres, pour participer à l'Assemblée générale ordinaire annoncée pour le 4 juillet, ayant été clôturée, il a été reconnu que 15,193 actions seulement étaient représentées. Or, aux termes des Statuts, une première assemblée ne peut délibérer valablement que si le sixième du capital social, soit aujourd'hui 26,666 actions sont repré-

sentées par au moins cent actionnaires en dehors des administrateurs et censeurs. Ce nombre voulu n'ayant pas été atteint, une deuxième assemblée a été convoquée pour aujourd'hui, et la prévoyance du Conseil vous permet de délibérer en temps utile pour payer le dividende à l'époque ordinaire.

Il nous a semblé qu'il n'était pas inutile en ce moment d'inquiétude, peut-être anormale, de l'esprit d'association des capitaux qui est une des nécessités impérieuses de notre époque, de vous rappeler quelles sont les conditions particulières de la constitution du Comptoir d'Escompte de Paris et les garanties qu'elle présente.

Vous nommez vos administrateurs, même vos directeurs, sur la présentation du Conseil d'Administration ; leur nomination est seulement soumise à l'approbation du ministre des finances, et, malgré la confiance que ces désignations comportent, vous nommez aussi un Conseil de censure qui vous représente pour examiner les opérations du Conseil et vous en rendre compte.

Nous croyons en outre devoir vous faire remarquer de nouveau, parce qu'il faut qu'on le sache mieux encore, que le Comptoir est protégé par ses Statuts contre toute espèce d'entraînement ; qu'il ne peut avoir et n'a jamais eu aucune participation dans les emprunts divers émis dans ses bureaux ; qu'il n'agit que moyennant commission, comme intermédiaire, et que par conséquent il ne s'associe aucunement aux bonnes ou mauvaises chances de ces opérations faites par des tiers, et auxquelles, sa mission remplie, il reste complètement étranger ; cette organisation offre donc toute sécurité.

Si nous faisons maintenant une appréciation de la marche du Comptoir, nous ne pouvons que la trouver satisfaisante.

L'ensemble des affaires suit une progression croissante qui atteste les soins apportés à sa direction et dont les résultats constatent le succès.

En ce qui concerne la régularité des opérations, nous pouvons vous dire qu'elle est complète, que les prescriptions des Statuts sont observées et que toutes les pièces qui nous ont été fournies établissent la bonne tenue des caisses et des écritures, le fonctionnement régulier de la Société, et sa bonne position. Nous devons ajouter que notre surveillance nous est facilitée par le concours du Conseil d'Administration et de la Direction avec lesquels l'accord a toujours été complet pour une bonne administration.

Comme par le passé, le contentieux a été tout entier liquidé par le compte de profits et pertes. Une affaire importante, qui durait depuis plus de dix années, se trouve aussi terminée : nous voulons parler de la liquidation du Sous-Comptoir des denrées coloniales. Le bon droit du Comptoir a fini par être reconnu après de nombreux procès ; mais le temps n'en a pas moins amené des pertes relativement considérables. Dans cette prévision, vous aviez, depuis plusieurs années, constitué successivement une réserve spéciale qui permet aujourd'hui de solder ce compte sans avoir pesé d'une manière sensible sur aucun exercice ; une pareille manière de procéder ne saurait qu'être approuvée, et vous recueillez ainsi le fruit de votre intelligente prévoyance.

Les Agences aux colonies et à l'étranger, aux Indes, en Chine et au Japon, grâce à leur bonne gestion, ont pris une position excellente qui a pu traverser sans embarras une crise tout exceptionnelle, produite principalement par la guerre de sécession en Amérique, et la perturbation qu'elle a apportée dans le commerce du coton. Là, où de puissants et anciens établissements de crédit de premier ordre ont succombé, elles ont, comme il vous a été démontré par des chiffres, pris au contraire une des premières situations.

Vous pouvez voir déjà, par le Rapport qui vient de vous être présenté, quels progrès ont été faits depuis l'établissement des Agences, quels services

le Comptoir a rendus au commerce extérieur français qu'il s'agissait de développer, de faire vivre de sa vie propre sans être obligé de passer par des mains étrangères. Nous pensons que vous les trouverez satisfaisants; mais nous espérons encore de nouveaux développements. Ces Agences qui, par leur nombre, se prêtent un mutuel appui, sont une source de prospérité pour le Comptoir; elles développent aussi les affaires en Europe, même en France; c'est ainsi que l'on a été amené à créer, l'année dernière, une Agence à Londres, et une à Nantes, et cette année, une nouvelle à Lyon.

Cette situation permet au Comptoir de se soustraire pour ainsi dire aux variations d'intérêt, aux crises monétaires ou autres qui ne se font jamais sentir en même temps partout, et d'avoir presque des produits réguliers; ce qui est une cause de perte d'un côté est souvent une occasion de bénéfices de l'autre, c'est ainsi que malgré le taux si peu rémunérateur de l'intérêt de l'argent en Europe, le Comptoir peut donner cette année un dividende de 10 % aux actions anciennes de 500 francs, tout en faisant raisonnablement la part à toutes les éventualités des comptes non encore entièrement liquidés, et au rapatriement des capitaux engagés.

Comme vous le voyez, Messieurs, nous confirmons la régularité des opérations, et nous ne pouvons qu'approuver la bonne direction donnée aux affaires du Comptoir par votre Conseil d'Administration et par la Direction; nous espérons que vous donnerez aussi un avis favorable, en votant les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Nous croyons qu'il est juste également de reconnaître les services rendus par le concours éclairé des membres du Conseil d'escompte. Le nombreux personnel, par son zèle et son intelligence tous les jours plus développés, a contribué aussi au succès; nous sommes heureux de faire connaître son dévouement.

### 1° ESCOMPTE DES EFFETS SUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	27 jours ouvrables.....	98,921	69,187,828 81
AOUT.....	26 — .....	95,443	81,892,146 37
SEPTEMBRE.....	25 — .....	96,538	88,806,413 44
OCTOBRE.....	27 — .....	102,588	82,509,699 06
NOVEMBRE.....	25 — .....	100,313	69,904,975 61
DÉCEMBRE.....	25 — .....	104,163	72,849,712 99
JANVIER 1868.....	26 — .....	98,071	73,213,249 97
FÉVRIER.....	25 — .....	91,090	74,585,378 06
MARS.....	26 — .....	94,441	78,941,590 47
AVRIL.....	26 — .....	93,320	72,583,914 65
MAL.....	25 — .....	93,538	67,131,850 86
JUIN au 15.....	13 — .....	43,032	52,269,976 28
296 jours ouvrables.		1,111,480	883,876,936 57
Moyenne des effets.....			79% 20
Moyenne des escomptes par jour.....			2,986,070 73

### 2° ESCOMPTE DES EFFETS

#### ACCOMPAGNÉS DE RÉCÉPISSÉS DE MARCHANDISES.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	27 jours ouvrables.....	155	807,885 »
AOUT.....	26 — .....	233	847,970 »
SEPTEMBRE.....	25 — .....	138	721,690 »
OCTOBRE.....	27 — .....	124	627,515 »
NOVEMBRE.....	25 — .....	209	967,060 »
DÉCEMBRE.....	25 — .....	162	949,435 »
JANVIER 1868.....	26 — .....	148	686,490 »
FÉVRIER.....	25 — .....	131	573,590 »
MARS.....	26 — .....	185	1,012,100 »
AVRIL.....	26 — .....	132	695,485 »
MAL.....	25 — .....	172	762,420 »
JUIN au 15.....	13 — .....	75	434,370 »
296 jours ouvrables.		1,864	9,086,210 »
Moyenne des escomptes par mois.....			682,769 13

3° ENCAISSEMENT DES EFFETS  
SUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	27 jours ouvrables.....	26,842	8,512,197 59
AOUT.....	26 — .....	25,482	9,236,695 13
SEPTEMBRE.....	25 — .....	23,139	8,025,794 30
OCTOBRE.....	27 — .....	25,644	9,598,706 44
NOVEMBRE.....	25 — .....	26,504	9,370,951 24
DÉCEMBRE.....	25 — .....	26,683	8,298,874 03
JANVIER 1868.....	26 — .....	26,856	8,876,778 57
FÉVRIER.....	25 — .....	27,632	8,657,980 60
MARS.....	26 — .....	26,474	8,069,787 06
AVRIL.....	26 — .....	22,648	7,992,868 09
MAI.....	25 — .....	24,483	7,874,896 28
JUIN au 15.....	13 — .....	9,743	3,382,024 26
296 jours ouvrables.....		292,130	97,897,553 59
Moyenne des effets.....			335 11
Moyenne par jour des effets remis à l'encaissement.....			330,734 94

4° ESCOMPTE DE VALEURS SUR L'ÉTRANGER.

DATES.		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	27 jours ouvrables.....	3,232	26,275,549 67
AOUT.....	26 — .....	3,251	27,963,837 64
SEPTEMBRE.....	25 — .....	3,897	37,446,259 87
OCTOBRE.....	27 — .....	2,757	19,809,150 31
NOVEMBRE.....	25 — .....	2,489	14,918,770 86
DÉCEMBRE.....	25 — .....	2,945	24,040,516 92
JANVIER 1868.....	26 — .....	2,857	23,326,220 81
FÉVRIER.....	25 — .....	2,264	16,714,940 25
MARS.....	26 — .....	3,358	35,687,428 86
AVRIL.....	26 — .....	2,673	28,937,944 62
MAI.....	25 — .....	2,587	31,241,548 45
JUIN au 15.....	13 — .....	1,040	10,154,160 32
296 jours ouvrables.....		33,350	296,516,348 58
Moyenne des escomptes par jour.....			1,001,743 74

5° AVANCES SUR EFFETS PUBLICS ET VALEURS DIVERSES.

DATES.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	5,270,634 50
AOUT.....	1,556,849 80
SEPTEMBRE.....	1,161,775 »
OCTOBRE.....	1,445,361 95
NOVEMBRE.....	1,449,175 »
DÉCEMBRE.....	1,294,500 »
JANVIER 1868.....	1,063,250 »
FÉVRIER.....	1,887,050 »
MARS.....	1,075,855 »
AVRIL.....	947,580 »
MAI.....	1,921,920 »
JUIN au 15.....	564,250 »
	19,638,201 25
Moyenne des avances par mois.....	636,516 77

6° ACCEPTATIONS ET CRÉDITS SUR NANTISSEMENTS.

DATES.	SOMMES.
JUILLET 1867.....	7,087,943 93
AOUT.....	3,466,552 24
SEPTEMBRE.....	2,487,592 29
OCTOBRE.....	5,677,919 51
NOVEMBRE.....	1,749,496 33
DÉCEMBRE.....	2,152,567 06
JANVIER 1868.....	5,213,847 26
FÉVRIER.....	2,224,821 04
MARS.....	1,405,399 63
AVRIL.....	3,420,810 05
MAI.....	2,342,453 45
JUIN au 15.....	810,629 63
	38,040,032 42
Moyenne des crédits par mois.....	2,861,808 »





Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1867.

Solde au 30 juin 1867.....			279,600	02	
Intérêts, changes et commissions perçus	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	582,878	77	4,760,522	96
	sur les négociations diverses.....	818,240	46		
	sur les remises à encaisser.....	164,317	17		
	sur les comptes courants.....	1,261,716	46		
	sur les Agences à l'étranger et dans les colonies.....	1,740,540	15		
	sur les valeurs étrangères.....	105,047	89		
Intérêts, changes, commissions et pertes payés	sur les avances sur effets publics.....	77,210	96	1,421,596	54
	sur les valeurs en dépôt (droits de garde).....	10,571	40		
	sur les réescomptes à la Banque de France... sur les négociations diverses.....	40,916	36		
	sur les comptes courants.....	108,150	93		
Frais généraux.....	sur les comptes d'espèces.....	386,866	68	715,454	82
	Appointements.....	915,662	57		
	Divers.....	511,830	37		
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	39,574	25		
	Divers.....	144,050	20		
Réescompte du portefeuille au 31 décembre 1867.....			241,780	40	
Solde.....			2,661,291	22	
A DÉDUIRE :					
Prélèvement pour Intérêts à payer aux actions nouvelles (8 fr. 25 c. par action)....		660,000	»		
Prélèvement pour l'extinction du contentieux.	Solde des effets tombés en souffrance pendant le semestre.....	71,313	75	5,690	60
	Montant des remboursements sur le contentieux ancien.....	65,623	15		
Prélèvement applicable	à la gratification des employés.....	50,000	»	70,000	»
	à la Caisse de prévoyance.....	20,000	»		
Bénéfice net.....			1,925,600	62	
RÉPARTITION :					
Intérêts statutaires, 2 0/0.....	800,000 <sup>f</sup>				
Dividende supplémentaire, 2 4/5.....	1,120,000				
A profits et pertes. — Compte nouveau. — Solde non réparti.....			1,920,000	»	
			5,600	62	
Somme égale.....			1,925,600	62	

Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868.

Solde au 31 décembre 1867.....			247,381	02	
Intérêts, changes et commissions perçus	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	401,912	05	5,301,634	60
	sur les négociations diverses.....	655,141	29		
	sur les remises à encaisser.....	157,848	03		
	sur les comptes courants.....	1,270,199	23		
	sur les Agences à l'étranger et dans les colonies.....	2,504,199	81		
	sur les valeurs étrangères.....	221,098	38		
Intérêts, changes, commissions et pertes payés	sur les avances sur effets publics.....	84,669	66	1,298,109	42
	sur les valeurs en dépôt (droits de garde).....	6,566	15		
	sur les réescomptes à la Banque de France... sur les négociations diverses.....	97	55		
	sur les comptes courants.....	137,712	59		
Frais généraux.....	sur les comptes d'espèces.....	284,461	54	653,526	20
	Appointements.....	875,837	74		
	Divers.....	473,703	80		
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	55,397	90		
	Divers.....	124,424	50		
Réescompte du portefeuille au 15 juin 1868.....			330,005	52	
Solde.....			3,267,374	48	
A DÉDUIRE :					
Prélèvement pour intérêts à payer aux actions nouvelles.....			863,277	20	
Prélèvement pour l'extinction du contentieux.	Solde des effets tombés en souffrance pendant le semestre.....	335,348	40	247,789	06
	Montant des remboursements sur le contentieux ancien.....	87,559	34		
Prélèvement applicable	à la gratification des employés.....	50,000	»	70,000	»
	à la Caisse de prévoyance.....	20,000	»		
Bénéfice net.....			2,084,308	22	
RÉPARTITION :					
Intérêts statutaires, 2 0/0.....	800,000 <sup>f</sup>				
Dividende supplémentaire, 3 1/5.....	1,280,000				
A profits et pertes. — Compte nouveau. — Solde non réparti.....			2,080,000	»	
			4,308	22	
Somme égale.....			2,084,308	22	

BILAN AU 15 JUILLET 1868.

ACTIF.		PASSIF.	
Actions du Comptoir. Émission 1867.....	8,816,250 »	Capital.....	80,000,000 »
Caisse.....	18,010,011 19	Réserve.....	20,000,000 »
{ Espèces en caisse..... 4,448,174 61			Comptes courants d'espèces.....
{ Espèces à la Banque..... 13,361,836 58		Comptes courants d'escompte.....	2,311,462 86
Matières d'or et d'argent.....	25,051 12	Effets remis à l'encaissement	23,824,843 63
{ Paris..... 54,994,602 01		{ par divers..... 23,735,373 96	
{ Province..... 31,670,828 12	112,734,871 56	{ par faillites du Tribunal de commerce..... 89,469 67	
{ Étranger..... 26,069,441 43			Comptes courants créditeurs.
Agences en France.....	1,401,892 04	{ Comptes de province..... 7,966,443 66	
Agences dans les colonies.....	8,321,061 28	{ Comptes de l'étranger..... 26,438,946 90	
Agences à l'étranger.....	68,201,958 30	{ Comptes d'ordre..... 6,477,861 43	
Avances sur effets publics et actions diverses.....	3,510,260 »	Acceptations et effets à payer.....	6,510,908 46
Crédits sur nantissements.....	2,120,527 48	Dividendes à payer.	3,103,971 85
{ Comptes de province..... 9,017,765 25		{ Semestres arriérés..... 158,694 65	
{ Comptes de l'étranger..... 8,698,361 45	20,701,826 25	{ Dividende du 15 juin 1868. 2,945,277 20	
{ Comptes d'ordre..... 2,985,699 55			Profits et Pertes.
Effets en souffrance. Exercices clos. Mém.....	1 »	{ Réescompte du portefeuille. 330,005 52	
Immeubles.....	2,171,166 43	{ Soldé non réparti..... 4,308 22	
	246,014,876 65		246,014,876 65

ÉTAT COMPARATIF DES QUATRE DERNIERS EXERCICES.

MONTANT DES OPÉRATIONS.							
EXERCICE 1864-1865.		EXERCICE 1865-1866.		EXERCICE 1866-1867.		EXERCICE 1867-1868.	
Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
1,418,947	1,934,004,403 75	1,464,298	2,444,343,267 »	1,513,710	1,900,972,326 21	1,438,824	2,279,561,150 88

  

MOUVEMENT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES.				
	EXERCICE 1864 - 1865.	EXERCICE 1865 - 1866.	EXERCICE 1866 - 1867.	EXERCICE 1867 - 1868.
Montant des escomptes et commiss. divers.	11,909,077 78	11,891,028 65	9,650,068 75	10,589,138 60
Montant des réescomptes et prélèvements divers.....	7,229,077 78	6,811,028 65	5,090,068 75	6,589,138 60
Bénéfice réparti.....	4,680,000 »	5,080,000 »	4,560,000 »	4,000,000 »
Montant des dividendes par action.....	58 50	63 50	57 »	50 »

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 28 JUILLET 1868.

L'an 1868, le mardi 28 juillet, à deux heures de relevée, les Actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris, convoqués par un avis inséré dans les journaux d'annonces légales, conformément à l'article 35 des Statuts, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, rue Cadet, n° 16, sous la présidence de M. H. BIESTA, premier Directeur.

Étaient présents :

MM. PINARD, deuxième Directeur ;

BOISSAYE,

BRASSAC,

COHIN,

DENIÈRE,

GILLET,

LEGENDRE,

LE VILLAIN,

NIEL,

PAYEN,

POIRIER,

BERTHIER,

FORGET,

LUCY-SÉDILLOT.

Administrateurs ;

Censeurs.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président expose que, par des motifs qui seront expliqués dans le Rapport du Conseil d'administration, les Actionnaires du Comptoir d'Escompte ont été convoqués en Assemblée générale par un avis inséré dans les journaux d'annonces légales le 3 juin dernier pour le 4 juillet courant, à l'effet :

1° D'entendre la lecture du Compte Rendu des opérations du Comptoir pendant l'exercice 1867-1868, ainsi que du Rapport des Censeurs, et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes ;

2° De procéder à la réélection ou au remplacement de trois Administrateurs sortants, MM. Legendre, Payen et Thomas, et d'un Censeur sortant, M. Lucy-Sédillot ;

Qu'aux termes de l'article 36 des Statuts, les délibérations de l'Assemblée générale ne sont valables, dans une première réunion, qu'autant que cent Actionnaires au moins, non compris les Membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, y ont participé, et que l'Assemblée réunit un sixième au moins du fonds social, soit 26,666 actions ;

Que le nombre des actions déposées dans le délai prescrit par le paragraphe 3 de l'article 33 des Statuts ne s'étant élevé qu'à 15,193, et la réunion, convoquée pour le 4 juillet, ne pouvant dès lors se constituer régulièrement, le Conseil d'administration a, par un avis inséré dans les journaux d'annonces légales et autres journaux politiques et industriels, les 28 juin et jours suivants, convoqué de nouveau les Actionnaires en Assemblée générale pour aujourd'hui 28 juillet.

M. le Président termine cet exposé en faisant observer qu'aux termes du paragraphe 3 de l'article 37 des Statuts, les Membres présents à cette

seconde réunion peuvent délibérer valablement, quels que soient leur nombre et celui des actions possédées par eux, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

M. le Président constate ensuite que 270 Actionnaires étrangers au Conseil d'administration et au Comité de censure ont signé la feuille de présence, et que les actions représentées s'élèvent à 14,136.

Les deux plus forts Actionnaires présents, MM. Faure-Beaulieu et Matheus, sont invités à prendre place au bureau en qualité de Scrutateurs.

Les fonctions de Secrétaire sont remplies, conformément à l'article 39 des Statuts, par M. Boissaye, Membre et Secrétaire du Conseil d'administration.

Le bureau étant ainsi composé, M. le Président donne lecture de l'article 38 des Statuts et de l'ordre du jour, tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'administration sur la première convocation.

M. Boissaye, Secrétaire, donne lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir, du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 15 juin 1868.

M. Forget donne ensuite lecture du Rapport du Comité de censure.

La lecture de ces deux Rapports est écoutée avec une attention soutenue, et est suivie de nombreuses marques d'approbation.

Un Actionnaire exprime ses remerciements au Conseil pour le dévouement persévérant qu'il apporte depuis vingt années dans la gestion du Comptoir.

L'Assemblée s'associe à ces remerciements.

Aucun autre Actionnaire ne demandant la parole, M. le Président met aux voix l'approbation des comptes de l'exercice 1867-1868.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

En conséquence, le dividende afférent à l'exercice 1867-1868 est fixé à 50 francs par action, savoir : 24 francs pour le semestre du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 31 décembre suivant, qui ont été payés le 1<sup>er</sup> février dernier, et 26 francs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 1868, qui seront payables à la caisse du Comptoir, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

M. le Président demande à l'Assemblée si elle entend voter sur les nominations portées à l'ordre du jour par assis et levé, ou par voie de scrutin secret et individuel. M. le Président fait observer que ce dernier mode de votation est de droit, et qu'il y serait procédé si un Actionnaire en faisait la demande.

Aucun Actionnaire ne réclamant le scrutin secret, M. le Président met successivement aux voix la réélection de MM. Legendre, Payen et Thomas, Administrateurs sortants.

Ces trois Administrateurs sont réélus à l'unanimité.

M. Lucy-Sédillot, Censeur sortant, est également réélu à l'unanimité.

Au moyen des nominations qui précèdent, le Conseil d'administration et le Comité de censure se trouvent composés ainsi qu'il suit :

Administrateurs : MM. Boissaye, Brassac, Callou, Cohin, Denière, Du Bochet, Gillet, Laveissière, Legendre, Le Villain, Niel, Ogerau, Payen, Poirier, Thomas.

Censeurs : MM. Berthier, Forget, Lucy-Sédillot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Signé : H. BIESTA, Directeur du Comptoir d'Escompte,  
Président.

FAURE-BEAULIEU, } Scrutateurs.  
MATHEUS, }  
BOISSAYE, Secrétaire.